

Règlement particulier du 7^{ème} tournoi du Badminton Marcellinois



Ce règlement complète le règlement général des compétitions de la FFBaD, sous la responsabilité du juge-arbitre.

- 1) Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre pourra disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne le respecterait pas.
- 2) Le tournoi se déroulera le samedi 21 janvier et le dimanche 22 janvier 2023 au gymnase situé rue Pasteur à Saint-Marcellin-en-Forez (numéro d'autorisation en cours).
- 3) Le juge-arbitre de la compétition sera M. Laurent SORIA du club de Montbrison (MBC42), assisté de M. Quentin BOUSQUET, juge-arbitre en validation, du club de Saint-Chamond (SCPGBAD). Les gestionnaires et organisateurs sont Emeline SEON et Michaël FEMINIER du club de Saint-Marcellin-en-Forez (BM42).
- 4) COVID-19 : chaque participant (joueur, entraîneur, spectateur ou autre) s'engage à respecter le protocole sanitaire en vigueur au moment de la compétition, sous peine d'exclusion. Un affichage sera mis en place.
- 5) Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés, séniors et vétérans. Les tableaux proposés sont les doubles hommes et dames le samedi et les doubles mixtes le dimanche, dans les séries R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC.
- 6) Les joueurs minimes, cadets et juniors peuvent participer, à condition qu'un représentant majeur soit présent le jour de la compétition si le joueur est mineur.
- 7) Les joueurs peuvent s'inscrire sur deux tableaux. Les frais d'inscription s'élèvent à 18€ pour un tableau et 20€ pour deux tableaux.
- 8) Les inscriptions se feront uniquement via Badnet. La date limite est fixée au **samedi 7 janvier 2023**.
- 9) Le règlement des frais d'inscription peut se faire sur Badnet ou par chèque libellé à l'ordre du BM42 et envoyé à Stéphanie GIDON, 36 route de l'Ozon, 42450 Sury le Comtal, ou par virement (en mentionnant le nom du club) :
IBAN : FR2320041010071502779D03892
BIC : PSSTFRPLYO

- 10) Le nombre d'inscrits est limité à 72 paires pour le samedi et 64 paires pour le dimanche. En cas de dépassement, une liste d'attente sera constituée en tenant compte de l'ordre d'arrivée de l'inscription complète (inscription + règlement).
- 11) Chaque tableau sera découpé en plusieurs séries de niveau homogène et les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le juge-arbitre sur la base du CPPH au **14 janvier 2023**, date du tirage au sort. Chaque série comportera une phase de poules avec un maximum de poules de 4 et 2 sortants par poule puis une phase en élimination directe, excepté dans le cas d'une poule unique.
- 12) Les matchs se joueront en deux sets gagnants. Le vainqueur d'un set sera la paire ayant atteint en premier au minimum 21 points avec au moins deux points d'écart, ou 30 points.
- 13) Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera si besoin et si possible un scoreur.
- 14) Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque avant d'aller jouer et de la restituer, dûment complétée, immédiatement après la fin du match.
- 15) Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge-arbitre, et ce quel que soit le niveau de la compétition.
- 16) Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase durant la compétition devra se signaler à la table de marque et obtenir l'accord du juge-arbitre.
- 17) Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle, à savoir les « PERFLY – FSC 930 », au prix de 20€.
- 18) Tout volant touchant des infrastructures fixes sera compté comme faute, sauf au service, où il pourra être engagé deux fois. Tout volant touchant des infrastructures mobiles (filins) sera compté comme « let ».
- 19) Sur le terrain, les joueurs disposeront d'un temps de préparation de 3 minutes, test des volants compris.
- 20) Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé. Le juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît nécessaire.
- 21) Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés sur décision du juge arbitre et des organisateurs pour le bon déroulement

du tournoi. Les matchs pourront être lancés avec une heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu par l'échéancier.

- 22) Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leur match et aux entraîneurs. Merci de respecter un maximum de deux coachs par demi-terrain.
- 23) Tout joueur forfait après le tirage au sort du 14 janvier 2023 devra en informer l'organisateur et le justifier dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à la ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors, 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
- 24) En cas de forfait d'un membre d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente, avec l'accord du joueur encore en lice.
- 25) Un ou plusieurs photographes prendront des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer les organisateurs du tournoi dès votre arrivée.
- 26) Tous les participants s'engagent à respecter les locaux et le matériel mis à leur disposition.
- 27) Le BM42 décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accidents ou autres incidents.

Le BM42 remercie par avance tous les participants qui, en respectant le présent règlement et les décisions du juge-arbitre, contribueront à la réussite de ce 7^{ème} tournoi du Badminton Marcellinois.

Le juge-arbitre :

Laurent SORIA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Soria', with a horizontal line drawn through it.